



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2025**

DELIBERATION N° 18/2025/MT

**Demande de subvention de fonctionnement pour la gestion du Bagne
des Annamites**

DATE DE CONVOCATION

19 mai 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 15
ABSENTS : 08
QUORUM : 12
PROCURATIONS : 02

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT HUIT MAI A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1er Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint
Mme Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe
M. Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^e Adjointe
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère
M. Steeve MAYEN, Conseiller,
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller
M. Christian PORTHOS, Conseiller

SERVICES DE L'ETAT EN GUYANE ABSENTS EXCUSES :

BUREAU DU COURRIER

06 JUIN 2025

ARRIVÉE

Transmis A

Mme Natacha CABERIA, Conseillère
M Bruno BAUDE, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller
M. Myrko SEPHO, Conseiller,

ABSENTS :

Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère
M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller
Mme Tatiana GENEVIEVE, Conseillère
M. Auguste FERNAND, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire. Monsieur Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint au Maire.

Délibération n°18/2025/MT
Demande de subvention de fonctionnement pour la
gestion du Bagne des Annamites

Le bagne des Annamites est un site historique d'importance en Guyane française, témoignant d'un pan de l'histoire coloniale et pénitentiaire de la région. Afin de préserver ce patrimoine et de le valoriser, une convention a été mise en place pour en assurer la gestion durable.

En date du 23 avril 2014, la Commune de Montsinéry-Tonnégrande a approuvé par délibération n°07/2014/MT, la Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral – Site du Bagne des Annamites avec l'association Trésor pour une durée de 6 ans (2019-2025).

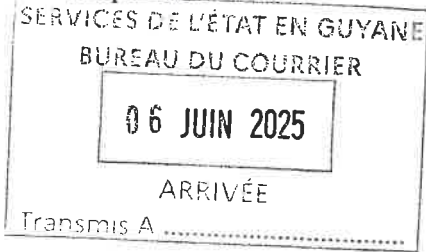
Cette collaboration s'est achevée en novembre 2024 ainsi la Commune a adressé un courrier de sollicitation à l'Association GEPOG (Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane) le 13 décembre 2024, pour assurer la continuité de la gestion écologique du Bagne des Annamites.

Le 20 janvier 2025, le GEPOG a envoyé un courrier en réponse, exprimant son intérêt pour le projet.

A la suite de plusieurs réunions entre les différents représentants de la Collectivité, du monde associatif et de l'Etat, et dans le cadre de ce nouveau projet de gestion, les intervenants suivants ont été identifiés :

Propriétaire	Conservatoire du Littoral	
Gestionnaire Principal	Commune de Montsinéry-Tonnégrande	
Co-Gestionnaire	Association GEPOG	Gestion Ecologique
	Association SEPANGUY	Animations et Sensibilisation

Les missions déterminées pour assurer une gestion efficiente du Bagne des Annamites ont été réparties entre chaque intervenant de la manière suivante :



COORDINATION, GOUVERNANCE ET GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	
Coordination de la mise en œuvre du plan de gestion, animation de la gouvernance (comités de suivi et comités de gestion), établissement des programmes prévisionnels annuels et des rapports d'activités, gestion administrative et financière du projet	SERVICES DE L'ETAT EN GUYANE BUREAU DU COURRIER Commune 06 JUIN 2025 ARRIVÉE
Participation aux instances de gouvernance, gestion administrative et financière des actions en charge, contribution à la gestion administrative du projet global (contribution aux programmes prévisionnels et aux rapports d'activités)	Transmis A GEPOG / SEPANGUY
Evaluation et rédaction de la mise à jour du plan de gestion	Conservatoire du Littoral
ENTRETIEN ET RESTAURATION DU SITE	
Entretien du parking, des sentiers, des vestiges et du site en général, nettoyage de la signalétique	Commune / CTG
Labellisation PDIPR puis entretien du sentier PDIPR	CTG
Travaux sur les vestiges : état des lieux en partenariat avec la DCJS dans un objectif de sécurisation	Conservatoire du Littoral
SURVEILLANCE DU SITE ET POLICE	
Surveillance, police, gardiennage y compris durant les périodes de forte fréquentation (WE, vacances scolaires)	Commune / PNRG
CONNAISSANCE DU PATRIMOINE	
Coordination et mise en œuvre du suivi semestriel SPOL initié en 2018 (suivi des populations d'oiseaux des sous-bois locaux)	GEPOG
Etude exploratoire sur le domaine vital des rapaces forestiers	GEPOG
Compléments d'inventaires faune, flore, habitats : poissons, libellules, chauves-souris, etc..	GEPOG
Suivis des espèces et habitats à forts enjeux de conservation	GEPOG
Renseignement des bases de données naturalistes du site	GEPOG
Amélioration des connaissances sur le patrimoine historique et culturel	Commune / SEPANGUY
CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE PEDAGOGIE	
Conception / Révision du parcours pédagogique du site	Commune / GEPOG / SEPANGUY
Création de la "marque" Bagne des Annamites	Commune
Amélioration de la valorisation du patrimoine naturel : livret, aménagements, panneaux, etc..	GEPOG / SEPANGUY/ CTG

Aménagements : réfection des anciens et nouveaux équipements	Conservatoire du Littoral
Amélioration de la valorisation du patrimoine historique : livret, aménagements, panneaux, etc..	Commune / SEPANGUY
ACCUEIL ET ANIMATIONS	
Animations scolaires sur le patrimoine naturel (dont encadrement des étudiants d'Utrecht)	GEPOG/SEPANGUY
Animations pédagogiques tout public sur le patrimoine culturel et historique	Commune/GEPOG/SEPANGUY

Le Budget de fonctionnement total sur la durée de la convention (3 ans) est estimé à 499 713,60 € et selon la répartition suivante :

Budget de Fonctionnement sur la durée de la Convention	Montant
Conservatoire du Littoral	90 000,00 €
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	100 000,00 €
GEPOG	193 000,00 €
SEPANGUY	117 000,00 €
TOTAL	500 000,00 €

La Commune de Montsinéry-Tonnégrande, en qualité de Gestionnaire Principal se propose de rechercher des subventions auprès de l'Etat, de l'Office Français de la Biodiversité, de la Collectivité Territoriale de la Guyane (C.T.G) ou toute autre organisme financeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

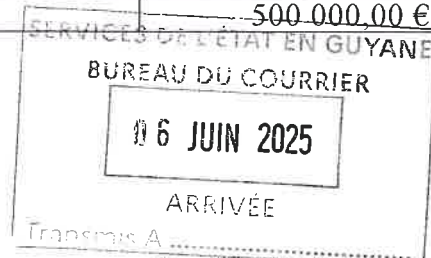
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

DECIDE :

- **Article 1 : VALIDER** le projet de plan de financement suivant :

Projet de plan de financement	Montant	Taux
Subvention Etat, OFB	200 000,00 €	40%
Subvention CTG	200 000,00 €	40%
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	100 000,00 €	20%
TOTAL	500 000,00 €	100%



- **Article 2 : AUTORISER** le Maire à solliciter des subventions à hauteur de 400 000,00 euros ;
- **Article 3 : AUTORISER** Le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s’y rapportant.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR 13	Patrick LECANTE - Patrick LABEAU – Marcelline POPO – Jean-Yves TARCY – Patricia REJON – Thierry VICTORIN – Rosaline CAMILLE SIDIBE – Christine TIAN-SIO-PO – Steeve MAYEN – Donel DUCCE – Arielle JACQUES-HIMMER. <u>Procurations :</u> Natacha CABERIA – Thierry MARIE-CLAIRE
CONTRE 01	Charles-Henri DELAR
ABSTENTION 03	Joseph Michel FEVRY – Aline Philippe N’GUYEN VAN VAÏ - Christian PORTHOS

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 30 mai 2025

Publication le

Le Maire,


Patrick LECANTE

